

Monsieur Peltier Ernest
11 "Les Champ"
22230 Loscouët sur Mer.

Loscouët sur Mer le 20 AVRIL 2017

LR. AR - N° 1A14366197519



Monsieur Denis LEUREL.
Maire de GAEL
Mairie de GAEL
1, rue de la Libération
35290 GAEL.

Objet:

Ma référence suite courrier du
13 AVRIL 2017.
LR. AR - N° 1A13671650023.

Monsieur Le Maire.

Faisant suite à mon courrier cité en objet, dans lequel, je n'avais pas inclus le fait que vous m'avez délivré un certificat d'urbanisme qui se trouve à l'étude notariale de Maître PATARD Karine notaire à Saint Neeh le grand 35. En ce qui concerne ma parcelle de terre référence cadastrale (B0719) située rue de la croix de la Chesnaie à GAEL 35 - :-

Le dit certificat d'urbanisme, que vous avez établi le huit septembre deux mille seize valide 18 mois - pour deux terrains constructibles, dans la parcelle (B0719). Ce certificat d'urbanisme, se trouvant décerné par l'étude de Maître PATARD du fait du mandat de mise en vente, des 2 terrains, a été établi le 23 septembre 2016 avec Maître Karine PATARD, notaire, sis 26 rue de DINAN 35290 Saint Neeh le Grand - (Décret n° 78-26 du 8 mars 1978 - Arrêté ministériel du 27 mai 1982).

"En conséquence, je réitère ma sollicitation de l'inscription de ma parcelle (B0719) dans le plan local d'urbanisme de la Commune, assorti d'une mention pour deux terrains faisant l'objet d'un certificat d'urbanisme les déterminants constructibles en date du huit septembre 2016 valide 18 mois."

Si d'abrupture, l'inscription de ces terrains ne serait pas effectuée au "P.L.U." qui advient il du certificat d'urbanisme que vous avez établi le 08/09/2016 - Une réponse de votre part m'obligerait.

Recevez Monsieur Le Maire, l'expression de mes sentiments les plus